

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
DE COMPIÈGNE

---

TOME QUINZIÈME



COMPIÈGNE  
IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE  
17, RUE PIERRE-SAUVAGE, 17

---

1913

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

---

## STATUTS

---

### I. — But et composition de la Société.

#### ARTICLE PREMIER.

L'Association dite : *Société Historique de Compiègne*, fondée en 1868, a pour but l'étude de l'histoire, des antiquités et des arts ; mais elle embrasse plus spécialement, dans le cadre de ses recherches, tout ce qui se rapporte à Compiègne et à la région environnante.

Elle a son siège à Compiègne (Oise).

#### ARTICLE 2.

Les moyens d'action de la Société sont :

1° La publication d'un bulletin, de mémoires et de documents divers, ainsi que la reproduction de monuments iconographiques ;

2° Les conférences et excursions scientifiques ;

3° Les recherches et fouilles, et la réunion de collections historiques et archéologiques ;

4° Les concours et prix ;

5° Les expositions d'objets rentrant dans le cadre des études de la Société.

#### ARTICLE 3.

La Société se compose :

1° De membres titulaires en nombre illimité ;

2° De membres honoraires, au nombre de vingt-cinq au maximum ;

3° De membres correspondants en nombre illimité.

Pour être membre titulaire, il faut :

*a.* Être présenté par deux membres titulaires de la Société, et agréé par la Société dans la séance où a lieu la présentation. Toutefois, sur la demande de deux membres au moins, la nomination pourra être renvoyée à la séance suivante.

*b.* Payer une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à 10 francs.

Si le membre n'a été admis comme titulaire qu'après la séance de juillet, il ne devra de cotisation que pour l'année suivante, mais il aura à acquitter le droit de diplôme ci-après.

Il ne pourra réclamer les publications parues avant son admission.

*c.* Payer un droit de diplôme fixé à 5 francs.

La cotisation peut être rachetée en versant une somme fixe égale à quinze fois le montant de la cotisation annuelle.

Pour être membre honoraire, il faut être connu dans la science par ses travaux ou avoir rendu à la Société des services signalés.

Les membres honoraires ne paient aucune cotisation.

Le Préfet du département et l'Évêque du diocèse sont de droit membres honoraires.

Les membres honoraires et les membres correspondants sont nommés dans la même forme que les membres titulaires. Ils ne paient ni cotisation ni diplôme, mais n'ont droit à aucune des publications de la Société.

#### ARTICLE 4.

La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par le Conseil d'administration, le membre intéressé ayant été

préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

## II. — Administration et Fonctionnement.

### ARTICLE 5.

La Société est administrée par un conseil composé de douze membres, élus pour deux ans, par l'Assemblée générale.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-Adjoint, d'un Trésorier et d'un Archiviste.

Et deux commissions de publications et de finances, composées chacune de trois membres.

Le Président et le Vice-Président, élus pour deux ans, sont rééligibles pour deux autres années, mais à la fin de ces dernières, leurs fonctions cessent et ils ne pourront y être appelés de nouveau qu'après un intervalle d'un an.

### ARTICLE 6.

Le Conseil se réunit une fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

### ARTICLE 7.

Toutes les fonctions de membre du Conseil d'administration et du Bureau sont gratuites.

ARTICLE 8.

L'Assemblée générale des membres titulaires et honoraires de la Société se réunit une fois par an, au mois de décembre, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation morale et financière de la Société.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les Membres, au Préfet du département, et au Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

ARTICLE 9.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

La Société est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Trésorier.

ARTICLE 10.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunts, constitution d'hypothèques et baux excédant neuf années, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

ARTICLE 11.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs, les délibérations de l'Assem-

blée générale relatives aux acquisitions et échanges d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve et prêts hypothécaires, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

### III. — Ressources annuelles et fonds de réserve.

#### ARTICLE 12.

Les ressources annuelles de la Société se composent :

- 1° Des cotisations et souscriptions des membres ;
- 2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;
- 3° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;
- 4° Enfin, du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

#### ARTICLE 13.

Le fonds de réserve comprend :

- 1° La dotation ;
- 2° Le dixième au moins de l'excédent des ressources annuelles ;
- 3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;
- 4° Les produits des libéralités autorisées sans affectation spéciale.

#### ARTICLE 14.

Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives 3 p. 100 sur l'État, ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Il peut également être employé en acquisition d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de la Société, ou en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts réuni aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges qui grèvent l'immeuble, ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.

V. — **Règlement intérieur et surveillance.**

ARTICLE 18.

Les délibérations de l'Assemblée générale, prévues aux articles 15, 16 et 17 ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

ARTICLE 19.

Un règlement, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Ministre de l'Intérieur, après avis du Ministre de l'Instruction publique, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

ARTICLE 20.

Le Ministre de l'Instruction publique aura le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par la Société et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

---

blée générale relatives aux acquisitions et échanges d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve et prêts hypothécaires, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

**III. — Ressources annuelles et fonds de réserve.**

**ARTICLE 12.**

Les ressources annuelles de la Société se composent :

- 1° Des cotisations et souscriptions des membres ;
- 2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;
- 3° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;
- 4° Enfin, du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

**ARTICLE 13.**

Le fonds de réserve comprend :

- 1° La dotation ;
- 2° Le dixième au moins de l'excédent des ressources annuelles ;
- 3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;
- 4° Les produits des libéralités autorisées sans affectation spéciale.

**ARTICLE 14.**

Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives 3 p. 100 sur l'État, ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Il peut également être employé en acquisition d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de la Société, ou en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts réuni aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges qui grèvent l'immeuble, ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.



#### IV. — Modifications des Statuts et dissolution.

##### ARTICLE 15.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil ou du dixième des Membres titulaires, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des Membres en exercice.

##### ARTICLE 16.

L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des Membres en exercice. La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

##### ARTICLE 17.

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'Instruction publique.

Dans le cas où l'Assemblée générale, n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir, les détenteurs des fonds, titres, livres et archives appartenant à la Société s'en dessaisiront valablement entre les mains du Commissaire liquidateur désigné par ledit décret.

# LISTE

DES

## PRÉSIDENTS, VICE-PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES

### DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

---

<b>Présidents</b>	<b>Vice-Présidents :</b>
1868 * Du LAC (Jules).	* WOILLEZ (Emmanuel), .
1869 * Du LAC (Jules).	* WOILLEZ (Emmanuel), .
1870-71 * WOILLEZ (Emmanuel), .	* De ROUCY (Alb.), , I. .
1872 * De ROUCY (Albert), , I. .	* Du LAC (Jules).
1873 * De BICQUILLEY (Baron).	* LEVEAUX (Alphonse), .
1874 * SOREL (Alexandre), , I. .	* MÉRESSE (Charles).
1875 * MÉRESSE (Charles).	* PEYRECAVE.
1876 * AUBRELIQUÉ, .	* BOTTIER (Hippolyte).
1877 * BOTTIER (Hippolyte).	* L'Abbé LECOT, , I.
1878 * L'Abbé LECOT, , I.	* De ROUCY (Alb.), , I. .
1879 * De ROUCY (Albert), , I. .	* L'abbé GORDIÈRE.
1880 * Du LAC (Jules).	* BOITEL DE DIENVAL, .
1881 * SOREL (Alexandre), , I. .	* LESGUILLONS (D <sup>r</sup> ). L'Abbé MOREL, .
1882 * LESGUILLONS (D <sup>r</sup> ).	* RENDU (Zacharie).
1883 * MÉRESSE (Charles). M. MÉRESSE n'ayant pas accepté, remplacé par M. RENDU (Zacharie)	* L'Abbé GORDIÈRE.
1884 * L'Abbé LECOT, , I.	* Du LAC (Jules). SOUBART (Roger), .
1885 * Du LAC (Jules).	* De ROUCY (Alb.), , I. .
1886 SOUBART (Roger), .	* L'Abbé GORDIÈRE.
1887 * De ROUCY (Albert), , I. .	COUDRET
1888 * L'Abbé GORDIÈRE.	* BOITEL DE DIENVAL, .
1889 * SOREL (Alexandre), , I. .	PLESSIER (Léon).
1890 * De LAMBERTYE (Comte).	CHEVALLIER (Raymond).
1891 De BONNAULT D'HOÛËT (Baron), .	* Du LAC (Jules).
1892 * De ROUCY (Albert), , I. .	

\* Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des Présidents, Vice-Présidents et Secrétaire décédés.

**Présidents :**

**Vice-Présidents :**

1893	* SOREL (Alexandre), *, ☉, I. ✠.	De SEROUX (Baron Henry).
1894-95	—	Période de transition, à raison de la modification des Statuts et de l'instance introduite à l'effet d'obtenir pour la Société le bénéfice de la reconnaissance d'utilité publique.
1896-97	* SOREL (Alexandre), *, ☉, I. ✠.	L'Abbé MOREL, ☉, ✠.
1898-99	De BONNAULT D'HOUËT (Baron), ✠.	* L'Abbé VATTIER.
1900-01	* SOREL (Alexandre), *, ☉, I. ✠.	CAUCHEMÉ (Victor), ☉.
1902-03	* L'Abbé VATTIER.	PLESSIER (Léon).
1904-05	PLESSIER (Léon).	Chanoine MOREL, ☉, ✠.
1906-07	PLESSIER (Léon).	Chanoine MOREL, ☉, ✠.
1908-09	De BONNAULT D'HOUËT (Baron), ✠.	De ROUCY (F.).
1910-11	De BONNAULT D'HOUËT (Baron), ✠.	De ROUCY (F.).
1912-13	De ROUCY (Francis).	CHEVALLIER (Raymond).

**Secrétaires :**

1868-1900	* De MARSY (Comte Arthur), ☉, I. ✠.
1900-1907	De BONNAULT D'HOUËT (Baron), ✠.
1907-1911	Chanoine MOREL, ☉, ✠.
1912-1913	ESCARD (Paul).

---

# ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

AU 30 AVRIL 1913

---

**Bureau de la Société pour les années 1912 et 1913 :**

<i>Président</i> .....	MM. De ROUCY (Francis).
<i>Vice-Président</i> .....	CHEVALLIER (Raymond).
<i>Secrétaire</i> .....	ESCARD (Paul).
<i>Secrétaire-Adjoint</i> ..	FLEURET (Paul).
<i>Trésorier</i> .....	FLAMANT (Victorien), ✱.
<i>Trésorier honoraire</i> ..	DEHESDIN (Octave).
<i>Archiviste</i> .....	CAUCHEMÉ (Victor), ✱.
<i>Archiviste honoraire</i> .	BENAUT (L.-A.), ✱.

**Commission de Publication :**

MM. BONNAULT D'HOUEÏT (baron de), ✱, PLESSIER.

**Commission des Finances :**

MM. BONNAULT D'HOUEÏT (Baron de), ✱, MOREAU, ✱, PLESSIER.

**Commission des Excursions :**

MM. BERNARD (Henri), I. ✱, CAUCHEMÉ, ✱, PLESSIER.

**Conseil d'administration :**

MM. BERNARD (Henri), I. ✱.  
Baron de BONNAULT D'HOUEÏT, ✱.  
CAUCHEMÉ, ✱.  
R. CHEVALLIER.  
ESCARD (Paul).  
FLAMANT, ✱.  
FLEURET (Paul).  
Chanoine MOREL, ✱, ✱.  
MOREAU, ✱.  
PLESSIER.  
De ROUCY.

**Président d'honneur.**

M.

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ✱, I. ✨, directeur de la Société Française d'Archéologie (1909)<sup>1</sup>.

**Membres honoraires.**

MM.

*Le Préfet de l'Oise.*

*Sa Grandeur l'Evêque de Beauvais.*

LASTEYRIE (comte Robert de), ✱, I. ✨, membre de l'Institut, à Paris (1893).

**Membres perpétuels<sup>2</sup>.**

MM.

BONNAULT D'HOUEÏ (baron Xavier de), ✨, ancien président de la Société, archiviste-paléographe, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, place du Palais, 4 (1878).

CHEVALLIER (Raymond), au Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (1868).

MOREL (abbé Émile), ✨, ✨, chanoine honoraire, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, curé de Chevrières (Oise) (1875).

PLESSIER (Léon), ancien président de la Société, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Lancry, 9 (1889).

ROUCY (Francis de), rue des Domeliers, 11 (1872).

SONNIER (Pierre), rue Saint-Lazare, 33 (1906).

1. Le millésime qui termine la mention concernant chaque membre correspond à l'année de son admission dans la Société.

2. Les membres perpétuels sont ceux qui ont amorti leur cotisation moyennant le versement réglementaire de 450 francs.

**Membres titulaires.**

MM.

- AIGLE (comte Louis de l'), avenue Marigny (1890).  
AIGLE (marquis de l'), ancien député, conseiller général de l'Oise, au Francport, par Choisy-au-Bac (1893).  
ALBERTINI (Eugène), agrégé de l'Université (1907).  
ALLART (Charles), rue Carnot, 92 (1907).  
ANCEL (Hippolyte), conseiller municipal, rue Carnot, 24 (1912).  
ANGOT (abbé), curé de Jaux (1912).  
ARCHIAC (comte d'), ✱, à Villers-Saint-Paul, par Nogent-sur-Oise (1887).  
ARGENTRÉ (comte d'), avenue de la Madeleine, 4 (1890).  
AUBEY, lieutenant au 54<sup>e</sup> de ligne, à Ham (1909).  
BALNY D'AVRICOURT (comte Fernand), C. ✱, I. ✱, ministre plénipotentiaire, au château d'Avricourt (Oise), et à Paris, rue de la Faisanderie, 27 (1881).  
BÉJOT (Paul), capitaine au 72<sup>e</sup> d'infanterie, à Amiens (1887).  
BÉJOT (M<sup>me</sup>), rue Notre-Dame-de-Bon-Secours, 4 (1912).  
BÉNAUT (L.-A.), ✱, archiviste honoraire de la Société, rue Hurtebise, 12 (1885).  
BENOIT, ancien photographe, rue Mounier, 8 (1903).  
BÉREUX (Jean), archiviste-paléographe, bibliothécaire de la Ville de Bourges (Cher) (1908).  
BERNARD (Henri), I. ✱, architecte, ancien élève de l'École des Beaux-Arts, inspecteur des travaux des Monuments historiques, rue des Cordeliers, 23 (1885).  
BERTIER DE SAUVIGNY (comte A. de), rue de l'Aigle (*villa Saint-Sébastien*), et à Cœuvres (Aisne) (1890).  
BERTIER DE SAUVIGNY (comtesse de), même adresse (1908).  
BÉTHUNE (comte Max de), à Paris, rue Saint-Dominique, 49, et à Rimberlieu, par Coudun (1898).  
BIAS, libraire, rue Solferino, 45 (1902).  
BLONDELLE, libraire, rue de l'Etoile, 16 (1911).

- BLU (Jules), I. ⚔, professeur de dessin au Collège et à l'École municipale, conservateur du Musée Vivienel, place de l'Hôtel-de-Ville, 14 (1884).
- BOUDOUSQUIÉ (Lucien), ⚔, ancien secrétaire général de préfecture, rue du Château, 7 (1890).
- BOURSON (G.), I. ⚔, imprimeur, directeur de la *Gazette de l'Oise*, rue Eugène-Floquet, 15 (1893).
- BOYER, ✱, colonel du 111<sup>e</sup> d'infanterie, à Toulon (1904).
- BRÉDA (comte Jacques de), ✱, rue d'Alger, 7, et à Amiens, rue des Jacobins, 57 (1873).
- BRÉDA (comte Jean de), ✱, au Plessis-Brion (1907).
- BREUIL (Madame du), rue des Fossés, 3 (1895).
- BRIOLA (R.), rue d'Austerlitz, 28 (1912).
- BRIOSSARD (Chanoine), curé de Saint-Antoine (1908).
- BRULÉ (Georges), rue des Minimes, 1 (1889).
- BUSIGNIES (Philippe-Auguste), agent d'assurances, rue des Réservoirs, 47 (1912).
- CAPLAIN (Albert), docteur en droit, avoué, rue des Minimes, 14 (1897).
- CARON (Norbert), propriétaire, rue de Clamart, 19 (1912).
- CAUCHEMÉ (Victor), ⚔, ancien inspecteur des bâtiments du Palais, avenue Thiers, 8 (1889).
- CAZIN (Madame), rue de la Sous-Préfecture, 5 (1907).
- CHAMPION (Edouard), libraire, quai Malaquais, 5, à Paris (1911).
- CHAMPLIEUX (H. de), avenue Thiers, 4, et à Paris, rue de l'Université, 3 (1893).
- CHEREAU, notaire, rue des Minimes, 18 (1908).
- CHEVALLIER (Robert), rue de la Sous-Préfecture, 7 (1908).
- CLAINQUART (docteur), A. ⚔, à Grandfresnoy (1908).
- COLIN (Auguste), rue du Petit-Château, 8 (1895).
- CORBIE (Ernest), à Nanteuil-le-Haudouin (Oise) (1907).
- COUDRET (Albert), ancien notaire, à Paris, avenue Victor-Hugo, 72 (1877).
- COUTTOLENC, inspecteur-adjoint des Forêts, rue des Réservoirs, 40 (1901).
- CREST (du), ✱, capitaine au 54<sup>e</sup> de ligne, rue du Petit-Canal, 13 (1906).

- CREUZÉ DE LESSER (baronne), née de LABORDE, rue de l'Aigle, 4, et rue Volney, 12, à Paris (1894).
- DAGINCOURT (docteur), place Victor-Hugo, 12, à Paris (1902).
- DANGU (l'abbé), curé de La Houssoye (Oise) (1909).
- DAUSSY (Paul), place du Change, 22 (1893).
- DEBLANGY (Madame), rue Carnot, 38 (1905).
- DECELLE (E.), libraire-éditeur, place de l'Hôtel-de-Ville, 17 (1899).
- DECIRY, ancien notaire, place de l'Hôpital, 5, et à Trosly-Breuil (Oise) (1901).
- DEHESDIN (Octave), juge suppléant au Tribunal civil, rue Mounier, 4 (1872).
- DELAIDDE, ancien notaire, rue Carnot, 53 (1904).
- DEMOUY (l'abbé), curé de Boran (Oise) (1889).
- DENIS (Madame), à Giraumont (Oise), et à Paris, rue de Bretagne, 69 (1894).
- DESMAREST (Ernest), place du Change, 38 (1906).
- DONAU, O. ✱, colonel en retraite, à Givet (Ardennes) (1901).
- DORJA (comte), à Orrouy (1877).
- DUBLOC (Edouard), docteur en droit, rue de Pierrefonds, 18 (1882).
- DUBOIS (Henri), entrepreneur de maçonnerie, rue de Pierrefonds, 25 (1875).
- DUPRESSOIR (J.-B.), ancien greffier de Tribunal civil, rue Saint-Lazare, 28 (1912).
- ESCARD (Paul), bibliothécaire-archiviste de la Ville, rue Vivenel, 48 (1907).
- ÉVILLIOT (Alfred), juge d'instruction, rue Carnot, 7 (1904).
- FAILY (comte Maurice de), rue Saint-Lazare, 30 bis (1885).
- FAIN (baronne), rue Saint-Louis, 5 (1909).
- FAYOLLE (comte de), place du Palais, 4 (1907).
- FÉRON D'ETERPIGNY (Madame le), à Margny-lès-Compiègne (1895).
- FIRINO (Roger), ancien député, conseiller général de l'Aisne, maire de Fontenoy, par Vic-sur-Aisne (1890).
- FLANANT (Victorien), notaire, rue d'Alger, 11 et 13 (1892).
- FLEURET, directeur des eaux de la Ville, rue Pierre-Crin (1898).



- PELLETIER DE GLATIGNY (baron Le), rue de Grammont (*Castel Michel*) (1904).
- PÉPIN LEHALLEUR, rue Nitot, 7, Paris (1903).
- PERCHE (Madame Paul La), avenue Thiers, 14, et rue Jean-Goujon, 37, Paris (1907).
- PFEIFFER (D<sup>r</sup> Ménil), rue Napoléon, 5 (1912).
- PHILIPPET (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre, curé de Saint-Jacques, rue Mounier, 14 (1889).
- PICARD (l'abbé Théodore), curé du Meux (Oise) (1910).
- PIHAN (l'abbé), chanoine prébendé, curé-doyen d'Estrées-Saint-Denis (1898).
- PILLET-WILL (comte Frédéric), à la Chesnoye, par Pierrefonds (Oise) (1911).
- PILLET-WILL (comte Maurice), à Vieux-Moulin (Oise) (1911).
- PILLON (Alphonse), maire de Roye-sur-Matz, et boulevard Raspail, 10, Paris (1881).
- PION (Maurice), directeur de la succursale de la Banque de France, rue de la Sous-Préfecture, 6 (1904).
- POILANE, avoué, rue d'Alger, 4 (1901).
- PRAT (A.), rue Albert-Joly, Versailles (1908).
- PRISSE (Georges), rue Saint-Lazare, 6 (1911).
- PUGET (comte Raymond du), avenue Thiers, 22 (1868).
- RESTOUX (Daniel), rue Saint-Louis-en-l'Île, 29, Paris (1903).
- ROBIDA (A.), ✱, ✶, artiste peintre, route de la Plaine, 15, au Vésinet (Seine-et-Oise) (1907).
- ROUCY (Raoul de), cité des Fleurs, 32, Paris (1903).
- ROY (l'abbé), curé de Tricot (1895).
- ROYER (Louis de), chalet de Vaudrampont, par Morienville (1902).
- ROYER (Paul de), à la Brévière, par Saint-Jean-aux-Bois (Oise) (1907).
- ROYER (Madame Paul de), même adresse (1911).
- SABATIER (Gabriel), ✱, officier supérieur en retraite, place du Palais, 2 (1901).
- SALVERTE (de), avenue de la Madeleine, 20 *bis* (1904).
- SEGONZAC (marquis Bardon de), rue des Veneurs, 26 (1911).
- SEGONZAC (comte Bardon de), même adresse (1911).
- SERON, rue de l'Etoile, 3 (1901).

- SEROUX (baron Henri de), rue Hurtebise, 13 (1881).  
SEROUX (Gérard de), à Béthisy-Saint-Martin (1876).  
SIBIEN (Armand), architecte, à Clairoix (Oise), et rue du Quatre-Septembre, 14, à Paris (1905).  
SIÉBER, à Lamorlaye (Oise) (1911).  
SONGEONS (comte de), place d'Austerlitz, 1 (1881).  
SOREL (Madame), rue des Boucheries, 21 (1902).  
SOUHART (Roger), ✱, ancien capitaine d'état-major, à Remy (1876).  
TERQUEM, libraire, rue Scribe, 19, à Paris (1912).  
TESSIER, notaire, rue Pierre-Sauvage, 47 (1911).  
THÉRET, notaire, boulevard Saint-Denis, 24, à Paris (1901).  
THÉRY (docteur), rue Joseph-Leprince, 18 (1895).  
THÉTARD (l'abbé), directeur au Grand Séminaire, à Beauvais (1904).  
TOILLON (l'abbé), curé de Remy (1910).  
TOUBON, directeur de l'imprimerie du *Progrès de l'Oise*, rue Pierre-Sauvage, 17 (1907).  
TOULGOËT (vicomtesse de), rue Saint-Louis, 3 (1910).  
TRÉMISOT (Maurice de), place du Palais, 10 (1875).  
VALLÉE (Georges), ancien député, à Saint-Georges-lès-Hesdin (Pas-de-Calais) (1910).  
VIMONT (Amédée), rue du Château, 3 (1869).  
WARDE (D<sup>r</sup> Edward), rue Hippolyte-Bottier, 25 (1913).  
WILHÉLEM (Georges), notaire, rue des Minimes, 24 (1896).

#### Membres correspondants.

##### MM.

- BASSEVILLE (A.), ancien président de la Société historique de l'Orléanais, à Orléans (1894).  
BEAUDRY (abbé), curé de Breuil-le-Sec (1904).  
BEHAULT DE DORNON (Armand de), rue d'Espagne, 92, à Bruxelles (1893).  
BENARD (Pierre), architecte à Saint-Quentin (1894).

- PILLOY (Jules), ✱, I. ☿, ancien président de la Société Académique, rue Calixte-Souplet, 28, à Saint-Quentin (Aisne) (1912).
- PLANTÉ (Adrien), ancien député, maire d'Orthez (Basses-Pyrénées) (1894).
- POTIER (chanoine), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne (1900).
- QUENTIN-BAUGHART (Pierre), conseiller municipal, à Paris, 6, rue Pierre-Charron (1911).
- RICHARD (J.-M.), ☿, archiviste-paléographe, à Poitiers (Vienne) (1874).
- ROMISZOWSKI (de), à Chambois (Saône-et-Loire) (1904).
- ROUSSEL (Ernest), ☿, archiviste de l'Oise, à Beauvais (1896).
- SAINTENOY (Paul), ☿, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, rue de l'Arbre-Bénil, 116 (1893).
- SAINT-PAUL (Anthyme), ☿, à Paris, rue des Chartreux, 6 (1884).
- SALAMBIER (l'abbé), docteur en théologie à Lille (1888).
- SCHMIDT (professeur Waldemar), ✱, à Copenhague (1872).
- SENNEVILLE (G. de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris (1869).
- SOIL DE MORIAMÉ (J.-Eugène), I. ☿, président du Tribunal, conservateur du Musée, à Tournai (1896).
- THOREL (Octave), ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1911).
- TRANCHANT (Charles), O. ✱, ancien conseiller d'Etat, à Paris (1872).
- TRAVERS (Emile), président honoraire de la Société française d'Archéologie, à Caen (1868).
- VAN DEN GHEIJN (le chanoine G.), directeur de l'Institut Saint-Liévin, à Gand (1896).
- VATIN (Eugène), juge de paix, membre du Comité archéologique, à Senlis (1874).
- VAYSON (Janin), ✱, à Abbeville (1888).
- VINCK DE WINNEZÉELE (le baron de), secrétaire perpétuel de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers (1892).
- VIOLLET (Paul), ✱, membre de l'Institut, bibliothécaire de la Faculté de Droit, à Paris (1872).
-

**LISTE**  
DES  
**SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**  
AUXQUELS SONT ADRESSÉES LES PUBLICATIONS  
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

---

**1<sup>o</sup> Sociétés et Établissements français.**

- ABBEVILLE (Somme). — Société d'Émulation.  
AMIENS (Somme). — Académie des Sciences, Lettres et Arts. — Société des Antiquaires de Picardie. — Rosati-Picards.  
ARRAS (Pas-de-Calais). — Académie des Sciences, Lettres et Arts.  
AUXERRE (Yonne). — Société des Sciences naturelles et historiques de l'Yonne.  
BEAUVAIS (Oise). — Archives de l'Oise. — Bibliothèque communale. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.  
BESANÇON (Doubs). — Société d'Émulation du Doubs.  
BOURGES (Cher). — Société des Antiquaires du Centre.  
CAEN (Calvados). — Société française d'Archéologie.  
CHERBOURG (Manche). — Société académique.  
CHATEAU-THIERRY (Aisne). — Société historique et archéologique.  
CLERMONT (Oise). — Société archéologique et historique.  
COMPIÈGNE (Oise). — Bibliothèque communale.  
DIJON (Côte-d'Or). — Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.  
DOUAI (Nord). — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.  
ÉPINAL (Vosges). — Société d'Émulation des Vosges.  
FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). — Société historique et archéologique du Gâtinais.

# PUBLICATIONS

DE LA

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

---

### Bulletins de la Société.

- Tome I, 1869-1873, grand in-8°, 358 pages et 18 planches.  
Tome II, 1875, 415 pages et 11 planches.  
Tome III, 1876, 325 pages et 4 planches.  
Tome IV, 1878, 320 pages et 6 planches.  
Tome V, 1882, 326 pages et 6 planches.  
Tome VI, 1884, 320 pages et 12 planches.  
Tome VII, 1888, 328 pages et 21 planches.  
Tome VIII, 1895, XXXII-326 pages et 13 planches.  
Tome IX, 1899, XXIX-253 pages, 3 planches et 2 fac-similés.  
Tome X, 1901, LVI-213 pages, 3 planches et 2 portraits.  
Tome XI, 1904, XXXVI-307 pages, 4 planches et 1 fac-similé.  
Tome XII, 1907, XXXVI-402 pages et 3 planches.  
Tome XIII, 1910, XXXVI-314 pages et 20 planches.  
Tome XIV, 1911, XXXVI-399 pages et 27 planches.  
Tome XV, 1913, XXXVI-298 pages et 9 planches.

### Procès-Verbaux, Rapports et Communications diverses.

Procès-verbaux de 1888 à 1891, in-8°, 188 pages.

- Tome I, 1892, 120 pages.  
Tome II, 1893, 196 pages.  
Tome III, 1894, 124 pages.  
Tome IV, 1895, 144 pages.  
Tome V, 1896, 170 pages.  
Tome VI, 1897, 121 pages.  
Tome VII, 1898, 193 pages.  
Tome VIII, 1899, 107 pages.  
Tome IX, 1900, 121 pages.  
Tome X, 1901, 199 pages.  
Tome XI, 1902, 129 pages.  
Tome XII, 1903, 147 pages.  
Tome XIII, 1904, 175 pages.  
Tome XIV, 1905, 144 pages.  
Tome XV, 1906, 116 pages.  
Tome XVI, 1907, 160 pages.  
Tome XVII, 1908, 154 pages.  
Tome XVIII, 1909, 126 pages.  
Tome XIX, 1910, 94 pages.  
Tome XX, 1911, 96 pages.  
Tome XXI, 1912, 135 pages.

**Excursions Archéologiques dans les environs de Compiègne**, première série, 1869-1874, grand in-8°, 1875, 87 pages.

**Excursions Archéologiques dans les environs de Compiègne**, seconde série, 1875-1900, grand in-8°, 1900, 297 pages.

**Pièces rares relatives à l'Histoire de Compiègne :**

I. *Le Séjour royal de Compiègne*, par A. CHARPENTIER (1647), grand in-8°, 1890, 62 pages.

II. *Almanach historique de Compiègne en 1789*, 1891, 96 pages.

III. *Le Camp de Compiègne en 1739*, par SCELLIER, 1897, 69 pages.

IV. *Le Valoys royal*, par BERGERON, 1908, 63 pages.

**Le Maréchal d'Humières et le Gouvernement de Compiègne**, par M. Roger de MAGNIENVILLE, grand in-8°, 1881, 250 pages et 5 planches.

**Le Château du Fayel et ses Seigneurs**, par M. le Chanoine E. MOREL, grand in-8°, 1895, 128 pages et 4 planches.

**Vue et Plan de Compiègne en 1611**, par Joachim DUWIERT, une feuille in-folio.

**Plan de la Ville de Compiègne**, gravé par JOLLAIN, vers 1657, reproduction fac-similé, une feuille in-folio.

**Plan de la Ville de Compiègne en 1734**, levé par M. CHANDELLIER, reproduction fac-similé en chromo-lithographie exécutée par MONROCO, une feuille grand-aigle.

**Plan de la Ville de Compiègne en 1734**, planches complémentaires lithographiées, faubourgs Saint-Lazare et Saint-Germain, deux feuilles grand-aigle.

**Plan de la Ville de Compiègne en 1750**, par LERADDE, une feuille in-folio.

**Compiègne pendant l'Invasion espagnole**, par M. A. BAZIN, Compiègne, grand in-8°, 1896, 88 pages.

**L'Alimentation à Compiègne : Les Pâtissiers, les Bouchers**, par MM. A. BAZIN et E. MAUPRIVEZ, grand in-8°, 1896, 118 pages.

**Les Francs-Archers de Compiègne (1448-1524)**, par M. le Baron de BONNAULT d'HOÛËR, ancien élève de l'École des Chartes, grand in-8°, 1898, 250 pages.

**Description des Fouilles Archéologiques exécutées dans la Forêt de Compiègne, sous la direction de M. Albert de Roucy**, par M. V. CAUCHEMÉ, inspecteur du Palais de Compiègne, comprenant :

Première partie. — *Fouilles du Mont-Berny*, 1900, in-4°, 57 pages et 15 planches gravées.

Deuxième partie. — *Fouilles de la Carrière du Roi et les Caves Gallo-Romaines*, 1902, in-4°, 18 pages et 26 planches gravées.

Troisième partie. — *Cimetières Gallo-Romains*, 1906, in-4°, 28 pages et 10 planches gravées.

Quatrième partie. — *Fouilles de Champlieu et des Tournelles*, 1912, in-4°, 21 pages et 26 planches gravées.

**L'Instruction publique à Compiègne en 1789**, par M. A. DERVILLÉ, économiste du Collège, in-8°, 1896, 44 pages.

**Compiègne en 1814**, par M. le Lt-Colonel PALAT, 1901, in-8°, 150 pages.

**Cartulaire de Saint-Corneille**, par M. le Chanoine E. MOREL, in-4°, tome I, 1904, XII-448 pages.

**Cartulaire de Saint-Corneille**, par M. le Chanoine E. MOREL, in-4°, tome II, 1909, 526 pages.

**Compiègne pendant la Ligue**, par M. le Baron de BONNAULT D'HOÛËT, grand in-8°, 1910, 456 pages et planches. (Ouvrage couronné par l'Institut).

**Cartulaire de Royallieu**, par M. P. GUYNEMER, in-4°, 1911, XXIV-316 pages et 2 planches dont une double.

**La Seigneurie d'Offémont**, par M. P. GUYNEMER, in-4°, 1912, 146 pages et 40 planches.

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Décret de reconnaissance d'utilité publique.....	v
Statuts de la Société.....	vii
Liste des Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires.....	xv
Etat actuel de la Société.....	xvii
Sociétés savantes et Établissements publics correspondants...	xxix
Publications de la Société.....	xxxiii
Recherches historiques sur la Paroisse du Plessis-Brion, par M. le Comte de Breda.....	1
Cachette de l'Age du Bronze, à Compiègne, par M. L. Plessier..	99
Le Logis abbatial de Saint-Corneille, par M. le Baron de Bonnauld.....	133
Études sur Pierrefonds, par M. l'Abbé Dangu.....	153
Causerie sur l'Histoire locale, par M. P. Guynemer.....	283
A propos d'une Statuette gallo-romaine, par M. P. Guynemer..	295